



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2018- 2 du 13 février 2018**

**OBJET - Office de Tourisme du Briançonnais -  
désignation de 2 représentants au sein du Conseil  
d'Administration de l'association**

*Rapporteur : Gilles PERLI*

Le 13 février 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 07 février 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26 de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4  
27 de la délibération n°2018-5 à la délibération n°2018-8

Nombre de pouvoirs : 7 pouvoirs de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4  
6 pouvoirs de la délibération n°2018-5 à la délibération n°2018-8

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2018-5), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- M. Bruno DAVANTURE à M. Mohamed DJEFFAL
- Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4)
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015, qui prévoit que les Communautés de communes exercent en lieu et place de leurs communes membres, la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »

**Vu** la loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne qui prévoit, que les communes stations classées de tourisme ou ayant engagé une démarche de classement avant le 31/12/16 peuvent décider de conserver la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-4-1

**Vu** le code du tourisme et notamment les articles R 133-19, L 133-3 et L133-2

**Vu** les délibérations des communes de Montgenèvre, La Salle les Alpes, le Monétier les Bains (20.12.2016) Saint Chaffrey (21.12.016) et Briançon (29.12.2016), s'opposant au transfert de la compétence promotion du tourisme à la Communauté de communes du Briançonnais,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-11-21-004 du 21/11/2017,

**Vu** la délibération n°2017-114 du 19/12/2017, laquelle décide de la création de l'Office de Tourisme Communautaire du Briançonnais dont la zone géographique d'intervention couvrira les 8 communes de Cervières, La Grave, Névalche, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Val des Prés, Villar d'Arène, Villard Saint Pancrace et approuve les statuts de l'association à qui sera confiée la gestion de l'office,

**Vu** les dits statuts de l'association fixant à 8 le nombre de représentants titulaires de la CCB au sein du Conseil d'Administration de l'association (collège n°1),

**Vu** la délibération n°2017-115 du 19/12/2017 désignant 6 représentants de la C.C.B. au sein du C.A. de l'association et précisant qu'il conviendra de désigner les 2 autres représentants lors d'une prochaine séance du conseil afin que le collège des élus soit composé au total de 8 représentants de la CCB,

**Vu** l'avis du bureau favorable du 22 janvier 2018,

**Considérant** qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public ; par accord unanime de l'assemblée ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité** (11 abstentions : Mmes Anne-Marie FORGEOUX, Martine ALYRE, Catherine VALDENNAIRE, Catherine MUHLACH, MM. Romain GRYZKA, Roger GUGLIEMMETTI, Guy HERMITTE, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marius BARNEOUD, Emeric SALLE, Nicolas GALLIANO)

- Désigne les 2 nouveaux représentants de la CCB au sein du Conseil d'Administration de l'OTB (Collège 1) :
  - Mme Patricia ARNAUD
  - Mme Francine DAERDEN
  
- Précise, qu'en conséquence, les 8 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'OTB (collège 1) sont les suivants :
  - M. Jean-Pierre SEVREZ
  - M. Olivier FONS
  - M. Sébastien FINE
  - M. Thierry BOUCHIE
  - M. Jean-Louis CHEVALIER
  - M. Pierre LEROY
  - Mme Patricia ARNAUD
  - Mme Francine DAERDEN

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Date affichage : **06 MARS 2018**

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.

